ÉLECTIONS FONCTIONS PUBLIQUES

VOTRE VOIX NOTRE ACTION

VOTEZ CFDT

Du 1er au 8 décembre 2022

Comité Social d'Administration (CSA) de l'INTEFP

C'EST QUOI LE CSA DE L'INTEFP ?

Du 1er au 8 décembre 2022, vous allez voter par voie électronique pour un sigle syndical. En fonction des résultats obtenus par chaque organisation syndicale, des représentant·e·s seront désigné·e·s pour les quatre années à venir au sein du CSA de l'INTEFP.

Cette nouvelle instance qui remplace le comité technique traitera également les questions en matière de santé, sécurité et conditions de travail (traitées jusqu'alors par le CHSCT). Il s'agit d'une fusion des deux instances. Les enjeux portés par cette instance de démocratie sociale sont importants.

QUE FONT VOS ÉLU·ES CFDT AU CSA ?

Ils·Elles donnent leur avis notamment sur :

⇨ le fonctionnement, l'organisation des services, et les projets immobiliers,

⇨ l'organisation du travail, y compris le télétravail (accord télétravail négocié à l'INTEFP),

⇨ les textes relatifs au temps de travail (règlement intérieur des horaires variables à l'INTEFP),

⇨ le plan de formation, l'action sociale,

⇨ les règlements et consignes en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail et tous les sujets relevant auparavant du CHSCT : protection de la santé physique et mentale des agent·e·s, amélioration des conditions de travail, lutte contre les risques professionnels.

UFFA.CFDT.FR

ÉLECTIONS FONCTIONS PUBLIQUES

LA CFDT EN ACTION

❶ La CFDT **fait avancer vos droits : télétravail** (revendication historique de la CFDT, avec son allocation forfaitaire de 220 €/ an), prise en charge partielle par l'employeur public de la **complémentaire santé** (180 €/ an pour le moment et 50 % à l'avenir), **forfait mobilités durables** (200 €/an). Tous ces sujets ont été portés par la CFDT et continuent à l'être.

❷ La CFDT lutte pour **l'amélioration de votre pouvoir d'achat** en revendiquant :

- ⇨ une augmentation annuelle du point d'indice,
- ⇨ une convergence des régimes indemnitaires à la hauteur des attentes des agent·e·s,
- ⇨ des ratios et quotas de promotion pour de meilleurs déroulements de carrière,
- ⇨ une véritable prise en considération des frais liés au télétravail.

❸ A l'INTEFP :

- ⇨ la CFDT assure, **de très longue date, une continuité de présence dans les instances**. A de nombreuses reprises, elle est intervenue et continue à le faire pour faire évoluer positivement les projets présentés par l'administration, toujours dans l'intérêt des agent·e·s et pour que de bonnes conditions de travail soient préservées ;
- ⇨ la CFDT adopte une posture responsable et pragmatique **dans l'intérêt de tous les agent·e·s de l'Institut**, quels que soient leurs fonctions et leurs sites d'affectation ;
- ⇨ la CFDT privilégie toujours le **dialogue social** aux postures idéologiques et se positionne comme **force de proposition** face à la diminution des effectifs et des moyens, alors que les missions de l'INTEFP sont en augmentation constante ;
- ⇨ la CFDT veille à ce que les agent·e·s de l'INTEFP soient reconnu·e·s en tant que professionnel·e·s des fonctions support et que **leur expertise et leur savoir-faire soient valorisés** dans leurs fonctions actuelles et dans le cadre de leur évolution professionnelle.

Pourquoi voter CFDT ?

Voter CFDT c'est voter pour un syndicat qui vous place au cœur de ses revendications en étant une force de propositions à votre écoute et en défendant vos droits et vos intérêts.

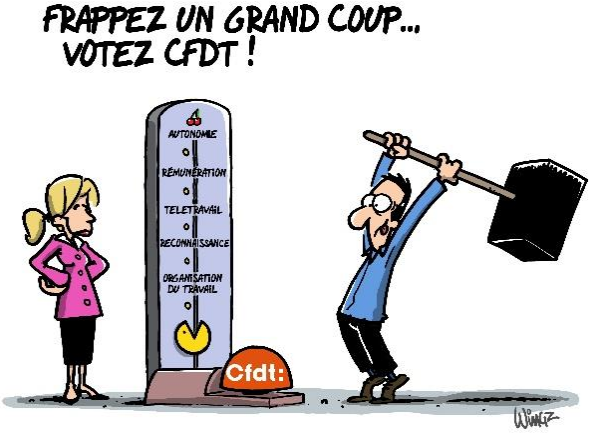

Voter CFDT, c'est bénéficier de la force du 1er syndicat de France.

L'HUMAIN EST AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS, VOTEZ CFDT

UFFA.CFDT.FR

Illustrations : WINGZ

Ne pas jeter sur la voie publique.